



# LA LETTRE FRANCE RELANCE DANS L'EURE

#9 - 15 avril 2021

**Chaque semaine, la Lettre France Relance vous donne un éclairage sur des appels à projets en cours ou à venir.**

***A noter :** le programme national "ponts" de France Relance permet de bénéficier **GRATUITEMENT** d'un recensement des ouvrages d'art de votre commune et de la réalisation d'un diagnostic de l'état de ces ouvrages d'art. L'objectif est de pouvoir établir un véritable "carnet de santé" des ponts dont vous avez la responsabilité sur le plan de la sécurité. Ce carnet de santé permettra in fine de construire un programme de maintenance et d'entretien.*

*Les éléments vous permettant de demander cette prestation gratuite vous ont été transmis par un courrier et par un message de la DDTM avec les codes de connexion : le processus de candidature est très simple et très rapide. La date limite de candidature a été par ailleurs repoussée au 30 avril 2021. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la DDTM de l'Eure à l'adresse suivante : [cyril.souillier@eure.gouv.fr](mailto:cyril.souillier@eure.gouv.fr)*

**L'aide en ingénierie pour les collectivités territoriales dans le cadre de France Relance**

**« Je souhaite renforcer les équipes de ma collectivité » : [Le Volontariat Territorial en Administration](#)**



Les collectivités territoriales manquent parfois de moyen pour mener à bien leurs projets ou pour suivre la mise en place de certaines politiques publiques. Pour répondre à cet enjeu, le **volontariat territorial en administration (VTA)** vise à favoriser le recrutement de jeunes diplômés pour renforcer les capacités en ingénierie des collectivités territoriales rurales sur des projets concrets (suivi de politiques publiques, veille...).

Les collectivités intéressées pourront embaucher un jeune diplômé justifiant d'un bac +2 âgé entre 18 et 30 ans. La subvention de l'État pour l'embauche d'un jeune s'élève à 15 000€ par jeune.

**Pour** : les collectivités territoriales

**Calendrier** : Les missions doivent être définies par l'organisme candidat et être transmises à l'ANCT. Pour faire valider les missions confiées à la nouvelle recrue vous pouvez d'ores et déjà contacter l'ANCT à [cette adresse](#). Retrouvez toutes les offres publiées à destination des jeunes sur cette [plateforme](#).

**Bon à savoir : les aides en ingénierie de l'ANCT deviennent gratuites pour certaines communes !**



Depuis le mois de mars, l'ANCT prend intégralement en charge le coût de ses

prestations d'ingénierie pour les communes de moins de 3.500 habitants et pour les EPCI de moins de 15.000 habitants. Cette mesure qui concerne 32 000 communes en France, vise à répondre aux besoins en ingénierie des territoires ruraux, souvent en difficulté pour répondre aux appels à manifestation d'intérêt ou pour monter leurs propres projets. Pour les autres collectivités territoriales, l'ANCT prendra en charge une part du coût de l'accompagnement en ingénierie.

**Qu'est ce que l'aide en ingénierie ?** L'aide en ingénierie permet aux collectivités de réaliser des projets touchant à des thématiques variées (numérique, éducation, services aux usagers...). Les collectivités ayant un projet structurant mais complexe peuvent demander de l'aide à l'ANCT pour le formaliser. Si le projet est d'ores et déjà formalisé, elles peuvent également solliciter l'aide en ingénierie de l'ANCT pour conduire et piloter le projet. L'ANCT met au service de ses bénéficiaires des agents qualifiés et des fonds, permettant aux idées formulées par les collectivités de se concrétiser.

Pour plus d'informations rendez-vous [ici](#) et [ici](#).

Pour bénéficier de l'aide en ingénierie de l'ANCT, contactez votre sous-préfecture d'arrondissement.

## **France Relance accompagne les TPE et PME dans la transformation numérique**



De nombreuses TPE et PME ont fait l'expérience, pendant la crise sanitaire, d'un manque de connaissances et de moyens numériques. Cette situation a nui au maintien et à l'adaptation rapide de leur activité au contexte sanitaire. Depuis le 28 janvier 2021, grâce au [chèque France Num](#), le Gouvernement a mis en place une aide exceptionnelle de 500 euros pour accompagner les entreprises vers la transformation numérique. Cette mesure est à destination des entreprises de moins de 11 salariés fermées administrativement lors du second confinement et vise à couvrir leurs coûts de numérisation. Pour en bénéficier rendez-vous sur [cette plateforme](#).

Pour aller plus loin, le Gouvernement a décidé de mettre en place un appel à projets « [Accompagnements des TPE/PME à la transformation numérique](#) » en partenariat avec BPI France dans le cadre du Plan de Relance. L'objectif de ce programme est d'accompagner environ 80 000 entreprises en 2021 pour les sensibiliser aux enjeux opérationnels du numérique et leur proposer de mettre en place leur projet.

Cet appel à projets, destiné à offrir une aide sur-mesure aux entreprises en fonction de leur maturité numérique, propose deux types d'accompagnements :

- **VOLET 1** : l' « accompagnement-action » : Ce volet de l'appel à projets vise à répondre à des besoins concrets exprimés par les TPE et PME grâce à une solution numérique. Il s'adresse à des dirigeants d'entreprise partageant le même besoin. Un projet d'accompagnement-action est conçu pour accompagner au moins 1 500 entreprises.
- **VOLET 2** : une action de « sensibilisation » : Grâce à ce volet, les dirigeants de TPE et PME pourront identifier les difficultés opérationnelles pouvant être résolues par des solutions numériques. Ces actions de sensibilisation peuvent se faire en ligne ou en présentiel.

Il n'est pas possible de candidater pour les deux volets à la fois.

**Qui peut candidater à cet appel à projets** ? Le programme implique la mobilisation de nombreuses entreprises, notamment celles qui sont éloignées du numérique. C'est pourquoi, la réponse à l'appel à projets doit se faire obligatoirement en groupement. Les groupements lauréats déploient des accompagnements individualisés auprès des TPE et PME exprimant des besoins similaires en matière de transformation numérique. Les projets retenus devront s'adresser à 1 500 entreprises minimum.

Les personnes morales de droit privé sont les premiers destinataires de cette mesure. Néanmoins, des personnes morales de droit public peuvent s'associer à des groupements dont le chef de file est une personne morale de droit privé.

**A combien s'élèvent les subventions** ? Les subventions auxquelles les chefs de file de groupements peuvent prétendre s'élèvent à :

- Pour le VOLET 1 : 300€ TTC maximum par entreprise
- Pour le VOLET 2 : 100€ TTC maximum par entreprise

**Pour en savoir plus** : Rendez-vous [ici](#) ou contacter cette [adresse](#) pour toute précision.

**Pour candidater** : Rendez-vous sur cette [plateforme](#) jusqu'au 30 avril 12h.

**L'actualité des appels à projets**



*Chaque semaine, une sélection d'appels à projets susceptibles de vous intéresser, en cours ou à venir*

*Pour les collectivités territoriales...*

- **Appel à manifestation d'intérêt « [Financer de nouvelles missions de services civiques](#) »**
  - Grâce à cette mesure, les collectivités territoriales peuvent accueillir des jeunes pour réaliser une mission d'engagement au service de l'intérêt général sur une durée de 6 à 12 mois. Le Plan de relance prévoit la création de 100 000 missions supplémentaires de Service Civique en 2021.
  - Pour : organismes à but non lucratif, collectivités territoriales, établissement public
  - Calendrier : si vous souhaitez accueillir un volontaire en Service civique, la plateforme de candidature est disponible [ici](#).
  
- **Appel à projets « [Obtenir un accompagnement à la digitalisation des commerces](#) »**
  - La banque des territoires offre la possibilité aux communes de définir les besoins numériques de leurs commerces et de mettre en place des outils numériques à leur bénéfice. Cette mesure finance des interventions de consultants experts et le co-financement de missions d'ingénierie.
  - Pour : Communes de 3 500 à 150 000 habitants, EPCI, bénéficiaire du programme Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain
  - Calendrier : Mesure valable jusqu'au 30 juin 2021 pour les bénéficiaires des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de demain et jusqu'au 31 octobre 2021 pour les autres villes. Si vous êtes une ville Action Cœur de Ville contactez cette [adresse](#) pour les autres communes rendez-vous [ici](#)

*Pour les entreprises...*

- **Appel à projets « [Entreprises Engagées pour la Transition Ecologique](#) »**

- Cet appel à projets vise à accompagner les entreprises dans l'industrialisation et la commercialisation de nouveaux produits, ou de nouvelles solutions présentant des effets positifs sur l'environnement.
- Pour : petites et moyennes entreprises.
- Calendrier : Pour soumettre votre projet, candidatez sur [le site de l'ADEME](#) jusqu'au 29 avril 2021.
- **Appel à projets « [Soutien à l'investissement et la modernisation dans les secteurs stratégiques de l'industrie](#) »**
  - Cet appel à projets cible des projets de modernisation, d'investissement, de relocalisation de la production. Il concerne également des projets transformation de l'outil de production pour les entreprises relevant d'un secteur stratégique (automobile, agroalimentaire, intrants essentiels de l'industrie, électronique...).
  - Pour : les acteurs industriels avec un projet d'investissement dans un secteurs stratégiques dont la liste est fournie [ici](#).
  - Calendrier : candidatez sur [le site de BPI France](#) jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021.
- **Retrouvez, [sur le site de la préfecture](#), le calendrier complet des appels à projets en cours ou à venir.**

### Pour aller plus loin

- Collectivités : pour tout connaître du plan de relance, n'hésitez pas à consulter le [Guide des maires](#)
- Entreprises : pour découvrir tous les dispositifs qui vous sont destinés, vous pouvez consulter le [guide à destination des entreprises](#)
- France Relance a six mois ! Pour tout connaître de ce premier bilan semestriel dans l'Eure, un dossier de presse est consultable à [cette adresse](#)
- **Pour toute question relative à France Relance, une adresse mail dédiée est ouverte au sein de la préfecture de l'Eure : [pref-francerelance@eure.gouv.fr](mailto:pref-francerelance@eure.gouv.fr)**

#### La Lettre France Relance dans l'Eure

Pour vous abonner / désabonner : [pref-communication@eure.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure.gouv.fr)

Retrouvez également toutes les actualités des services de l'État dans l'Eure sur :

[www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr)

Facebook : [@prefet27](#)

Twitter : [@Prefet27](#)

Instagram : [prefet27](#)

LinkedIn : [Préfecture de l'Eure](#)

